



**Municipalité de Boussens**

Grand'Rue 1 - 1034 Boussens

Mesdames, Messieurs  
les membres du Conseil général

Boussens, le 13 mai 2024

**Préavis municipal No 2/2024 relatif à une demande de crédit de fr. 510'000.- pour financer l'achat d'une fraction de 1'528m2 en zone ZUP de la parcelle 16**

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour financer l'achat d'une fraction de 1'528m2 de zone ZUP (zone d'utilité public) de la parcelle 16 sur un total de 4'972m2, propriété actuelle de Mr. Giovanni Bellito. Cette parcelle est située de flan à notre cimetière et en face du parking de notre grande salle. Position idéale pour une activité en lien avec l'école. Selon notre règlement sur les constructions, un CUS de 0,45 est applicable ce qui nous octroie une surface disponible au sol de 688m2.

Afin de garantir une discussion sereine et constructive entre les parties, la Municipalité a fait appel à l'entreprise Vago-Mattenberger expert immobilier SA pour obtenir une étude du bien-fonds. Le résultat montre que la Commune disposerait d'un droit à bâtir relativement confortable dans le but d'y faire construire un bâtiment public à l'avenir. Le montant de vente de CHF 500'000.- pour cette parcelle a été fixé avec le soutien de la commission des finances soit un montant de CHF 327.- le mètre carré.

Un acte notarié conditionné à déjà été signé chez le notaire et toutes les conditions requises à l'exception de l'acceptation de ce préavis sont réunies.

L'acquisition de cette parcelle permettrait d'accroître le portefeuille foncier de notre commune. C'est un investissement à long terme et une augmentation du patrimoine communal.

Actuellement, notre établissement scolaire a été amputé d'une salle de classe afin de pouvoir répondre à la demande croissante des accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS). Avec une population locale toujours grandissante, notre structure scolaire demande d'évoluer. Cette parcelle de ZUP permettrait à la commune de répondre à ces besoins.

Les frais liés à une transaction à charge de l'acheteur représentent approximativement 1,8% du prix d'achat, sachant que les communes sont exonérées du droit de mutation selon la loi, soit un montant de CHF 9'000.-

Le coût global de l'achat de la parcelle citée en titre s'élève ainsi à environ CHF 509'000.-

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS

- Vu le préavis municipal no 2/2024 relatif à une demande de crédit de fr. 510'000.- pour financer l'achat et les frais liés à l'acquisition de la zone ZUP de la parcelle 16 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat de la fraction de la parcelle 16;
- D'accorder un crédit de Fr. 510'000.- (Fr. 500'000.- + environ 1,8% de frais) ;
- De financer la dépense par les liquidités courantes ;

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



S. Borgeaud



La Secrétaire



C. Pause